

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2713

10 décembre 2010

# **SOMMAIRE**

AGSI International SA130201	Getra S.à r.l
Aircraft Solutions Lux VI S.à r.l130178	Global Jet Luxembourg S.A130203
Drag Lux s.à r.l	Global Sat S.A
Drag Lux s.à r.l	G.L.S. General Logistic Services S.A 130193
Eastern Europe Real Estate Opportunities	Goncalves S.à r.l
Advisory S.à.r.l	Graner Peter @ Associés S.à r.l130204
East European Estate Sàrl130188	Granulux130204
Eastware Difference S.A130186	Gunnerston Properties S.A130206
Echo Investments S.A	Gymika S.A130207
Eternit Services S.A130186	Hadhan Holding S.A
Euroflexpack Marketing S.à r.l130187	Haxo S.A., société de gestion de patrimoi-
Euro Foire S.à r.l	ne familial130214
Eurofund Investments Taunton S.à r.l 130187	Henley Investissments S.A130221
Europartenaires S.A130189	Hersteller-Vertretungen-Betriebs GmbH
Europe Aciers S.à.r.l	130222
European Health Food Research S.A 130189	Hersteller-Vertretungen-Betriebs GmbH
European Restaurant Holdings S.A 130190	130222
<b>FB</b> Energy Trading S.à r.l	H.I.G. Luxembourg Holdings Eleven S.à r.l.
Finpromotion International Holding S.A.	
130192	H.I.G Luxembourg Holdings Twelve S.à r.l.
FLL S.A	
Freko Echafaudages S.à r.l	HIMATOMI Spf S.A
Fuchs Calypso Invest130192	Holdimmo S.A
Gemilux s.à r.l	Janac Investors S.A
GeoVille Environmental Services S.à r.l.	Janac Investors S.A
	Lincoln S.à r.l
German Care Services Enterprise S.à r.l.	Luxol Investissement S.A
130193	LYXOR Equisys Fund
German Care Services Enterprise S.à r.l.	Must Models S.à r.l
130193	MX Only One S.à r.l
German-Chinese Green Alternative Asset	Redline Capital Partners130178
Management SA	SID Events A.s.b.l
German-Chinese Green Alternative Asset	TPG Gasperich S.à r.l
Management SA	UBS (Lux) Bond Sicav
German-Chinese Green Alternative Asset Management SA130201	Z Beta S.à r.l
Gerthoma Number Two S.A130200	



# Redline Capital Partners, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace. R.C.S. Luxembourg B 121.203.

Extract of the written resolution taken in Luxembourg dated September 16  $^{\rm th}$  , 2010

- Determination as of 1 st September 2010 of the Company's registered office at 2, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, Luxembourg.
- The Board appoints Mr. Robert Dennewald (professionally residing at rue des Chaux L-5324 Contern Luxembourg) as director of the Company, effective as of 1 st September 2010 until the Annual General Shareholder Meeting that will take place in 2011.
- The Board appoints Mr. Emile Wirtz (professionally residing at rue 6, avenue Guillaume L-1650 Luxembourg Luxembourg) as director of the Company, effective as of 1 st September 2010 until the Annual General Shareholder Meeting that will take place in 2011.

#### Suit la traduction française:

Extrait des résolutions prises à Luxembourg et datées au 16 septembre 2010

- Détermination à partir du 1 <sup>er</sup> septembre 2010 du siège de la compagnie au 2, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, Luxembourg.
- Le Conseil nomme Monsieur Robert Dennewald (résidant professionnellement rue des chaux L-5324 Contern Luxembourg) comme administrateur de la société, à partir du 1 <sup>er</sup> septembre 2010 et jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2011.
- Le Conseil nomme Monsieur Emile Wirtz (résidant professionnellement 6, avenue Guillaume L-1650 Luxembourg Luxembourg) comme administrateur de la société, à partir du 1 <sup>er</sup> septembre 2010 et jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2011.

POUR REDLINE CAPITAL PARTNERS

Référence de publication: 2010150461/30.

(100172534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

# Aircraft Solutions Lux VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 156.518.

# **STATUTES**

In the year two thousand and ten, on the twenty ninth of October.

Before Us Me Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

# THERE APPEARED:

"ACO II Investment Holding Company (Offshore) LLC", a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3005386, and having its registered office in Anguilla, Mitchell House, The Valley, B.W.I.,

here represented by Flora Gibert, notary's clerk residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 28 October 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

- **Art. 1** er . **Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name of "Aircraft Solutions Lux VI S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.
- **Art. 2. Object.** The object of the Company is the investment through any means whatsoever, the acquisition, the holding and the disposal of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, as well as in aircrafts, airplanes or related assets, and by purchase, subscription, or in any other manner



as well as by the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates or deposits and other securities or financial instruments of any kind, as well as aircrafts, airplanes and assets relating directly or indirectly to the aviation sector and the ownership, administration, development and management of its assets.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings including without limitation for any margin and/ or short selling activities or otherwise as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending or similar transaction. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be share-holders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for



an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

**Art. 8. Liability of the Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers. The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.



- Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.
- **Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

- **Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1 <sup>st</sup> January of each year and ends on 31 <sup>st</sup> December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31 <sup>st</sup> December 2011.
- **Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

- **Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.
- **Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 <sup>th</sup> August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.
- **Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

### Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

Subscription	Number of	Subscriber price
	shares	(USD)
ACO II Investment Holding Company (Offshore) LLC	20,000	20,000
Total	20,000	20,000

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.



## Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred Euro.

#### General meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company is fixed at 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles:
- Julie K. Braun, manager, with professional address at 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7 <sup>th</sup> Street, Minneapolis, MN 55402 born in Mankato, MN, on 1 <sup>st</sup> January 1958.
- Pedro Fernandes das Neves, born on 15th October 1974 in Sao Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, with a professional address at 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

"ACO II Investment Holding Company (Offshore) LLC", une société à responsabilité limité régie par la loi d'Anguilla, immatriculée auprès du Registrar of Companies of Anguilla sous le numéro 3005386, et ayant son siège social à Anguilla, Mitchell House, The Valley, B.W.I.,

représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 28 octobre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** er . **Dénomination.** Il est formé par les comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Aircraft Solutions Lux VI S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.
- **Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'investissement, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition, la détention et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités ainsi que dans des aéronefs, des avions ou des valeurs y relatives et par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats ou dépôts et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute sorte, de même que des aéronefs, des avions et valeurs relatives directement ou indirectement au secteur de l'aviation, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée. La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises comprenant sans limitation pour toute activité de marge commerciale et/ou de vente à court terme ou autrement ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et



généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut entrer dans, exécuter et délivrer et effectuer tout swap, contrat à terme, opération à terme, dérivés, options, rachats, prêts sur action ou transaction similaire. La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000,-) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procèsverbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.



Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations. Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

- (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;
- (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

- Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.
- Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions



collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable. A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins troisquarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

- **Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1 <sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- **Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

- **Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.
- Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

## Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre des parts sociales	Prix de souscription (USD)
ACO II Investment Holding Company (Offshore) LLC	•	20.000
Total	20.000	20.000

Preuve du paiement du prix total de souscription par apport en numéraire a été donnée au notaire instrumentant.

# Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille trois cents euros.

#### Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est fixé au 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des dispositions des statuts de la Société, chacun avec les pouvoirs de signature tels que prévus dans les statuts:
- Julie K. Braun, manager, avec adresse professionnelle au 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7 <sup>th</sup> Street, Minneapolis, MN 55402, née à Mankato, MN, le 1 <sup>er</sup> janvier 1958, et
- Pedro Fernandes das Neves, né le 15 octobre 1974 à São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, avec adresse professionnelle au 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### 130186



#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire. Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48071. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010148909/426.

(100171383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

# Eastern Europe Real Estate Opportunities Advisory S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 129.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148429/9.

(100170642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

## Eastware Difference S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 143.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010148430/10.

(100170669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

# Echo Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, "38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 28.309.

Extrait des résolutions prises par la réunion du conseil d'administration en date du 05 octobre 2010

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 38, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Référence de publication: 2010148431/11.

(100170606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

#### Eternit Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 57.515.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148434/10.

(100170315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.



# Janac Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.535.

Rectificatif du dépôt du 23 juillet 2009 (No L090111880)

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque Société Anonyme Banque domiciliataire Signature

Référence de publication: 2010148515/14.

(100170768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

# Euro Foire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 102.050.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/11/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010148435/12.

(100170536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

# Euroflexpack Marketing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 37, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 99.937.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 novembre 2010.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Référence de publication: 2010148436/13.

(100170857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

# Eurofund Investments Taunton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.457.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 133.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010148437/12.

(100170342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.



## East European Estate Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaide.

R.C.S. Luxembourg B 135.460.

L'an deux mille dix, le six octobre.

Pardevant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

#### A COMPARU:

Monsieur Marcel BENHAMOU, directeur, demeurant à F-75116 Paris, 192 avenue Victor Hugo ici représenté par Maître Arsène KRONSHAGEN, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Paris, le 20 septembre 2010,

lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lequel comparant représenté comme il vient d'être dit déclare qu'il est le seul associé de la société à responsabilité limitée "EAST EUROPEAN ESTATE S.àr.I" avec siège social à L-2128 Luxembourg, 22 rue Marie-Adélaïde, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B.135460, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BET-TINGEN, de résidence de Niederanven, en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 390 en date du 14 février 2008;

Ceci exposé, l'associé représentant l'intégralité du capital social, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont il reconnait avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris la résolution suivante sur l'ordre du jour suivant:

- Modification de l'article deux des statuts.

## Résolution unique:

L'assemblée générale extraordinaire décide d'ajouter un alinéa à l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition, pour son propre compte, de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également, en relation avec les biens immobiliers, rendre des services administratifs, techniques, financiers, économiques et de management à d'autres sociétés ou entités qui sont contrôlées directement ou indirectement par la Société ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes actionnaires que ceux de la Société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes actionnaires que ceux de la Société.

La société a également pour objet, le négoce pour son propre compte et pour le compte de tiers, en qualité de courtier, de certificats CO2 et négoce de produits financiers, conformément à l'article 24-1 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle que modifiée.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

# Évaluation des frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de la présente assemblée générale s'élève approximativement à la somme de HUIT CENTS EUROS (EUR 800.-)

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de Nous notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Kronshagen, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 octobre 2010. Relation: EAC/ 2010/122115. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.-€



POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 novembre 2010. Référence de publication: 2010148427/60.

(100170811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

# LYXOR Equisys Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 84.184.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 12 octobre 2010:

1. Démission de Monsieur Franck VIVIER en tant qu'administrateur

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Franck VIVIER, résidant professionnellement au 17, Cours Valmy, 92 987, Paris La Défense, France, de ses fonctions d'administrateur avec effet au 12 octobre 2010.

2. Cooptation de Monsieur Nicolas GAUSSEL en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Franck VIVIER

Conformément aux prescriptions de l'article 21 des Statuts Coordonnés du 02 septembre 2009, le Conseil d'Administration décide de coopter, Monsieur Nicolas GAUSSEL, résidant professionnellement au 17, Cours Valmy, 92 987, Paris La Défense, France, à la fonction d'administrateur, en remplacement de Monsieur Franck VIVIER, avec effet au 12 octobre 2010 et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148552/17.

(100170622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

# Europartenaires S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 30.271.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010148438/12.

(100170258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

## Europe Aciers S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 79.628.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010148439/10.

(100170948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

## E.H.F.R. S.A., European Health Food Research S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wincrange, Maison 11.

R.C.S. Luxembourg B 95.940.

Statuts coordonnées déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148441/10.

(100170781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.



# UBS (Lux) Bond Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 56.385.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 29 octobre 2010:

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Thomas Rose, président et membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2012, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse
- M. Gilbert Schintgen, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2014, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg
- M. Aloyse Hemmen, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2013, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg
- M. Michael Kehl, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UBS (Lux) Bond Sicav

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A

Imwinkelried Michaela / Peter Sasse

Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2010149441/22.

(100170802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

## European Restaurant Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 71.831.

Les comptes annuels au 31 octobre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010148442/10.

(100170443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

# Freko Echafaudages S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 105.785.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148446/9.

(100170689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

## FB Energy Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.941.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires du 10 septembre 2010:

- M. Waldo ABBOT a démissionné de son mandat de gérant.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FB Energy Trading, S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010148447/13.

(100170649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.



# Luxol Investissement S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 41.277.

# DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le quatre novembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

ODESSA SECURITIES S.A., ayant son siège à Panama, Salduba Building, 53 rd Street East,

«la mandante»

ici représentée par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

«le mandataire»

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La mandante, représentée comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- 1. Que la société anonyme holding LUXOL INVESTISSEMENT S.A., R.C.S. Luxembourg B 41.277, ayant son siège social à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, a été constituée sous la dénomination de J. Macloc S.A., suivant acte reçu le 28 août 1992 par Me Léon THOMAS dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 592 du 14 décembre 1992, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu en date du 17 janvier 2007 par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 160 du 12 février 2007.
- 2. Que le capital social de la société anonyme holding LUXOL INVESTISSEMENT S.A. s'élève actuellement à EUR 100.000 (cent mille euros) représenté par 402 (quatre cent deux) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.
- 3. Que la mandante est propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme holding LUXOL INVESTISSEMENT S.A.
- 4. Que par la présente, en tant qu'actionnaire unique, elle prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.
- 5. Que la mandante, en sa qualité d'actionnaire unique assume le rôle de liquidateur de la société LUXOL INVESTIS-SEMENT S.A..
- 6. Que la mandante déclare que les activités de la société ont cessé, qu'au vu des comptes de la société arrêtés au 21 octobre 2010 tout le passif connu de la société, y compris le passif lié à la liquidation de la société, a été payé ou dûment provisionné, que la comparante en tant qu'actionnaire unique est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage solidairement, indivisiblement et personnellement avec la société à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société dissoute et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa propre personne.
- 7. Que l'actionnaire unique accomplira, enregistrera, exécutera ou entreprendra toute autre étape requise afin de transférer à lui-même tout l'actif et/ou passif impayé de la société.
  - 8. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société.
  - 9. Que le mandataire ou le notaire instrumentant peuvent procéder à l'annulation des actions de la société.
- 10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Tax & Accounting.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Lentz, DELOSCH.

 $Enregistr\'{e}\ \grave{a}\ Redange/Attert,\ le\ 8\ novembre\ 2010.\ Relation:\ RED/2010/1640.\ Reçu\ soixante-quinze\ euros\ (EUR\ 75,-).$ 

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 12 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150362/54.

(100172569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.



## Hadhan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 23.814.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de carence tenue le 1 er juin 2010

Deuxième résolution

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Messieurs Abdulaziz Abdullah Al Sulaiman,. Saud Abdulaziz Al Sulaiman, Mesdames Laila El-Zein et Lama Al Sulaiman pour une nouvelle période de six années, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Monsieur Abdulaziz Abdullah Al Sulaiman est réélu Président du Conseil d'Administration pour une période de six ans, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

L'Assemblée renouvelle le mandat du Commissaire, AUDIEX S.A. avec siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, pour une nouvelle période de une année, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HADHAN HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

Abdulaziz Abdullah Al Sulaiman / Saud Abdulaziz Al Sulaiman

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010149732/22.

(100172402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

## Finpromotion International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 97.124.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010148448/10.

(100170709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

# FLL S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 23, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 130.681.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148449/10.

(100170428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

## Fuchs Calypso Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.660.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148453/10.

(100170965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.



# G.L.S. General Logistic Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 114.160.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148455/10.

(100170272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

# Janac Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 105.535.

Rectificatif du dépôt du 24 juillet 2008 (No L080107058)

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2010148516/14.

(100170769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

# GeoVille Environmental Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 3, Z.I. Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 124.588.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010148456/10.

(100170690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

## German Care Services Enterprise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 155.688.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60103 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148458/10.

(100170549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

# German Care Services Enterprise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 6.132.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 155.688.

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh of October.

Before the undersigned, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

German Care Services Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, Grand-Duchy of



Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 155.684, itself represented by Flora Gibert, notary clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 26 October 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of German Care Services Enterprise S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 155.688 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the Me Joseph Elvinger, prenamed, dated 16 September 2010, whose articles of incorporation (the "Articles") have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"). The Articles have not yet been amended since.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

#### First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company's by an amount of six million one hundred and nineteen thousand six hundred Euro (EUR 6,119,600.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand four Euro (EUR 12,400.-) to six million one hundred and thirty-two thousand Euro (EUR 6,132,000.-) by creating and issuing six million one hundred and nineteen thousand six hundred (6,119,600) new shares in the share capital of the Company, each having a par value of one Euro (EUR 1.-), by contribution in cash.

All the new shares have been subscribed and fully paid up by the sole shareholder.

The global amount of six million one hundred and nineteen thousand six hundred Euro (EUR 6,119,600.-) is entirely allocated to the Company's share capital.

Evidence that the contribution is at the disposal of the Company has been given to the notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

#### Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 5.1 of the Articles of the Company so as to reflect the above decisions which shall now read as follows:

" **Art. 5.1.** The corporate capital is fixed at six million one hundred and thirty-two thousand Euro (EUR 6,132,000.-) represented by six million one hundred and thirty-two thousand (6,132,000) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

# Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède

En l'an deux mille dix, le vingt-sept octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

# A COMPARU

German Care Services Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 155.684, elle-même représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 octobre 2010.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique (l' "Associé Unique") de "German Care Services Enterprise S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 155.688 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Me Joseph Elvinger, prénommé, en date du 16 septembre 2010, et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été



publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"). Les Statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis la constitution.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six million cent dix-neuf mille six cents euros (6.119.600,- EUR), afin de le porter de son montant actuel de douze mille quatre cent euro (12.400,- EUR) à six million cent trente-deux mille euros (6.132.000,- EUR), par la création et l'émission de six million cent dix-neuf mille six cents (6,119,600) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, par apport en numéraire.

Toutes les nouvelles parts sociales ont été souscrites et libérées par l'associé unique.

Le montant total de six million cent dix-neuf mille six cents euros (6.119.600,- EUR) est entièrement alloué au capital social de la Société. La preuve que l'apport est à la libre disposition de la Société a été donnée au notaire, qui reconnaît expressément avoir reçu la preuve du paiement de cet apport.

#### Deuxième résolution

En conséquence des décisions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société, qui sont désormais rédigés comme suit:

" **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à six million cent trente-deux mille euros (6.132.000,- EUR), représenté par six million cent trente-deux mille (6.132.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés".

#### Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille cinq cents Euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg aux jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F.GIBERT, J.ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 29 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47576. Reçu soixante quinze euros (75 EUR)

Le Receveur (signé): F.SANDT.

Référence de publication: 2010148457/100.

(100170541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

# Gemilux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, Zone Industrielle In den Allern.

R.C.S. Luxembourg B 102.695.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148463/10.

(100170302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.



# German-Chinese Green Alternative Asset Management SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 36, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 122.418.

Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée des actionnaires nomme administrateur de la société, Robert ROTHER, commerçant, demeurant à Suite 16, 33 <sup>rd</sup> floor One International Finance Center, No. 1 Harbour View Street, Central Hong Kong, et déclare que son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2015.

Le 7 septembre 2010.

Référence de publication: 2010148465/12.

(100170851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

# Must Models S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo. R.C.S. Luxembourg B 125.179.

#### **EXTRAIT**

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 25 octobre 2010 que:

Madame Eleonora PACHECO DE ARAGAO épouse CORSETTI, demeurant 10 Cité Riedgen; L-8071 Bertrange a cédé 250 parts sociales qu'elle détenait dans la société MUST MODELS S.à r.l. ayant son siège social au 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg

Cette cession de parts a été notifiée et acceptée par la société MUST MODELS S.à r.l en date du 25 octobre 2010 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite à cette cession, le capital social de la société MUST MODELS S.à r.l est détenu comme suit:

Madame Adriana DOS SANTOS, demeurant 2, Wilhelm Deuser Strasse, D-54294 Trèves: . . . . 500 parts sociales.

Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010148770/20.

(100169665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

# TPG Gasperich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 155.240.

In the year two thousand and ten on the fourth day of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "TPG Gasperich S.àr.l." (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5d, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated by deed of notary Henri Hellinckx, on 19 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2160 of 13 October 2010.

The meeting was presided by M e Philippe Prussen, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary M e Philippe Hoffmann, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer M <sup>e</sup> Carole Winandy, maître en droit, residing in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

- (A) The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will remain attached to this document to be filed with the registration authorities.
- (B) It appears from the said attendance list that all shareholders and all one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares in issue were represented at the present meeting.



- (C) All shareholders represented declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.
  - (D) The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:
  - 1. Modification of article 2 "Corporate Object" of the company as follows:

The object of the Company is the acquisition and development of all kinds of intellectual property rights such as, but without limitation, patents, copyrights, trade marks, designs, domain names as well as the operation, the licensing and the sale thereof to companies within the same group and to third parties.

The Company may also hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad. The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks. Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

After the foregoing was approved by the general meeting, the following resolution was passed by unanimous decision:

#### First resolution

The general meeting of the Company resolved to amend article 2 of the articles of association of the Company as follows:

"The object of the Company is the acquisition and development of all kinds of intellectual property rights such as, but without limitation, patents, copyrights, trade marks, designs, domain names as well as the operation, the licensing and the sale thereof to companies within the same group and to third parties.

The Company may also hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad. The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks. Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose."



There being no further item on the agenda the meeting was closed.

#### Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre novembre,

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A été tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de «TPG Gasperich S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée le 19 août 2010 avril 2007 suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2160 du 13 octobre 2010.

L'Assemblée est présidée par Me Philippe Prussen, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire Me Philippe Hoffmann, maître en droit demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Carole Winandy, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le président déclare et demande au notaire d'acter que:

- (A) Les associés représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence, ainsi que les procurations, seront annexées au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.
- (B) Il résulte de ladite liste de présence que tous les associés et toutes les un million deux cents cinquante mille (1.250.000) actions émises sont représentés à la présente assemblée.
- (C) Tous les associées représentés ont déclaré avoir eu une connaissance préalable suffisante de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à leurs droits à une convocation préalable de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points à l'ordre du jour.
- (D) La présente Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour ci-dessous:
  - 1. Modification de l'article 2 des statuts «Objet» comme suit:

«L'objet de la Société est l'acquisition et le développement de tout genre de droits de propriété intellectuelle sans limitation, tels que brevets, droits d'auteur, marques de commerce, dessins et modèles, noms de domaines ainsi que leur exploitation, l'octroi de licences la vente à des sociétés du même groupe ou des parties tierces.

La Société peut également détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises

et étrangères, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement, d'actions, d'obligations, de certificats de créances, notes et autres titres de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères. La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.



La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.» Après approbation de ce qui précède, la résolution suivante a été passée par décision unanime:

#### Première résolution

L'assemblée générale de la Société a décidé modifier l'article 2 «Objet» des statuts de la société comme suit:

«L'objet de la Société est l'acquisition et le développement de tout genre de droits de propriété intellectuelle sans limitation, tels que brevets, droits d'auteur, marques de commerce, dessins et modèles, noms de domaines ainsi que leur exploitation, l'octroi de licences la vente à des sociétés du même groupe ou des parties tierces.

La Société peut également détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises

et étrangères, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement, d'actions, d'obligations, de certificats de créances, notes et autres titres de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères. La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

# Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à mille Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. PRUSSEN, P. HOFFMANN, C. WINANDY, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 novembre 2010.

Relation LAC/2010/48710. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149898/189.

(100171959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.



# German-Chinese Green Alternative Asset Management SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 36, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 122.418.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 10 novembre 2010.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010148466/11.

(100171011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

## Gerthoma Number Two S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 58.358.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148467/9.

(100170990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

# Getra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 155.988.

Extrait du Procès-Verbal de la réunion des associés tenue à Luxembourg le 20 octobre 2010

Monsieur FERNANDES BATISTA Vitor Jorge demeurant à L-7762 BISSEN, 12b, route de Boevange est nommé responsable de la gestion journalière pour le domaine «entreprise d'électricité».

La société est valablement engagée pour le domaine «entreprise d'électricité» par la signature conjointe des deux gérants dont la signature obligatoire de Monsieur FERNANDES BATISTA Vitor Jorge.

Référence de publication: 2010148468/12.

(100170701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

# Lincoln S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.574.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'actionnaire unique de la Société en date du 9 novembre 2010:

- acceptation de la démission de Monsieur Robert Jan Schol en tant que gérant de catégorie A avec effet au 9 novembre 2010; et
- nomination en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat au 9 novembre 2010, Monsieur Erik van Os, né le 20 février 1973 à Maastricht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010149945/22.

(100171296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.



# German-Chinese Green Alternative Asset Management SA, Société Anonyme, (anc. AGSI International SA).

Siège social: L-2543 Luxembourg, 36, Dernier Sol. R.C.S. Luxembourg B 122.418.

L'an deux mille dix, le sept septembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de GERMAN-CHINESE GREEN ALTERNATIVE AS-SET MANAGEMENT SA (anc. AGSI INTERNATIONAL), établie et ayant son siège à L-2543 Luxembourg, 36, Dernier Sol, constituée suivant acte Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains en date du 8 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 142 du 8 février 2007, modifiée suivant acte Roger ARRENS-DORFF de Mondorf-les-Bains du 29 janvier 2010, publié au dit Mémorial, Numéro 662 du 29 mars 2010, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 122. 418.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Wilfrid WENDLING, employé privé, demeurant à L-5553 Remich, 28, Quai de la Moselle,

qui désigne comme secrétaire Ernest SAKSIDA, employé privé, demeurant à L-5671 Altwies, 2, route de Filsdorf.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Steve KRIER, employé privé, demeurant à Altwies.

Le Président expose d'abord que

- I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:
- 1. Changement de l'objet social de la société
- 2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts
- 3. Révocation de l'administrateur-délégué
- 4. Nomination d'un nouvel administrateur-délégué
- II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

- III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

# Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société.

## Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts et lui donne dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la réalisation d'opérations commerciales, industrielles et financières, sous quelque forme que ce soit, toutes opérations se rapportant à des valeurs mobilières et immobilières ainsi que la prise de participations dans d'autres sociétés, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts et garanties et l'acquisition de tous titres et droits, leur gestion et leur mise en valeur, et enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet."

## Troisième résolution

L'assemblée révoque comme administrateur-délégué Steve KRIER, employé privé, demeurant à Altwies et lui donne décharge de ses fonctions.

#### Ouatrième résolution

L'assemblée nomme administrateur-délégué: Robert ROTHER, commerçant, demeurant à Suite 16, 33 <sup>rd</sup> floor One International Finance Center, No. 1 Harbour View Street, Central Hong Kong.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'année 2015.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue française, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction allemande. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version française et la version allemande, le texte français fera foi.



Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

#### Suit la traduction allemande:

Vor Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Bad-Mondorf.

Sind die Aktieninhaber der Gesellschaft GERMAN-CHINESE GREEN ALTERNATIVE ASSET MANAGEMENT SA (anc. AGSI INTERNATIONAL), mit Sitz zu L-2543 Luxembourg, 36, Dernier Sol, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen vor Roger ARRENSDORFF aus Bad-Mondorf am 8. November 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 142 vom 8. Februar 2007, abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Roger ARRENSDORFF aus Bad-Mondorf am 29. Januar 2010, veröfffentlicht im genannten Mémorial, Nummer 662 vom 29. März 2010, eingeschrieben im Firmenregister unter Nummerinscrite B 122. 418,

zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten. Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Wilfrid WENDLING, Privatangestellter, wohnhaft zu L-5553 Remich, 28, Quai de la Moselle.

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer Ernest SAKSIDA, Privatangestellter, wohnhaft zu L-5671 Altwies, 2, route de Filsdorf.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Steve KRIER, Privatangestellter, wohnhaft zu Altwies.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung für eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

- a) Aus der beigefügten Anwesenheitsliste geht hervor, daß sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind;
- b) Die Generalversammlung ist, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber, rechtmäßig zusammengesetzt und kann somit gültig über alle Punkte der Tagesordnung befinden.
  - c) Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:
  - 1. Abänderung des Zweckes der Gesellschaft
  - 2. Abänderung des vierten Artikels der Statuten
  - 3. Abberufung des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitgliedes
  - 4. Ernennung eines neuen geschäftsführenden Verwaltungsratsmitgliedes

Der Vorsitzende trägt daraufhin die Gründe vor, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten, der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Anschließend nimmt die Generalversammlung einstimmig über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

# Erster Beschluß

Die Versammlung beschliesst den Zweck der Gesellschaft abzuändern.

# Zweiter Beschluß

Zufolge des ersten Beschlusses beschliesst die Versammlung Artikel 4 der Statuten abzuändern und gibt ihm fortan folgenden Wortlaut:

" **Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Zweck die Abwicklung von kommerziellen, industriellen und finanziellen Geschäften, unter welcher Form auch immer, aller Geschäfte welche sich auf Mobiliar-und Immobiliarwerte beziehen sowie die Beteiligung an anderen Gesellschaften.

Desweiteren kann sie Gesellschaften an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Garantien und Vorschüsse.

Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, dieselben verwalten und verwerten.

Die Gesellschaft kann generell alle Tätigkeiten und Geschäfte betreiben welche mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen."

# Dritter Beschluß

Die Versammlung beschliesst Steve KRIER, Privatangestellter, wohnhaft zu Altwies als geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied abzuberufen und erteilt ihm Entlast.

## Vierter Beschluß

Die Versammlung beschliesst zum neuen geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied zu ernennen: Robert ROTHER, Kaufmann, wohnhaft zu Suite 16, 33 <sup>rd</sup> floor One International Finance Center, No. 1 Harbour View Street, Central Hong Kong.

Das Mandat des geschäftsführenden Verwaltungsratmitglieds endet am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2015 befindet.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.



Der unterzeichnete Notar, welcher der französischen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, daß der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Parteien in französisch abgefaßt ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, daß es der Wunsch der Parteien ist, daß im Falle von Abweichungen zwischen dem französischen und dem deutschen Text der französische Text Vorrang hat.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Bad-Mondorf in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem Notar das gegenwärtige Protokoll unterschrieben.

Signé: WENDLING, SAKSIDA, KRIER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 21 septembre 2010. REM 2010 / 1229. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Mondorf-les-Bains, le 9 novembre 2010. Référence de publication: 2010148464/120.

(100170851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

# Global Sat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5691 Ellange, 44, Z.A.E. Le Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 71.218.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/11/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010148471/12.

(100170748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

## Global Jet Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 62.747.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire le 04 novembre 2010

- L'Assemblée générale a pris acte et accepte la démission de Madame Caroline LABEILLE de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 04/11/2010.
- L'assemblée générale nomme Monsieur Emmanuel SERGEANT, employé, né le 21 Juillet 1971 à Thionville, France, demeurant 12, rue des Vosges F-57100 Thionville, France en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 04/11/2010 et ce jusqu'au terme de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Novembre 2010.

Référence de publication: 2010148470/15.

(100170621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

## Goncalves S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 48, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 118.158.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 01/10/2010

En date du premier octobre deux mille dix,

ont été prises les résolutions suivantes:

Première résolution

Madame Maria Ana Goncalves Mendes, née à Tinalhas/Castelo Branco (Portugal) le 6 décembre 1952, demeurant 16, rue du Commerce, L-3450 DUDELANGE est révoquée en sa qualité de gérante unique de la société avec effet à ce jour.



#### Deuxième résolution

Est nommé comme gérant unique, Monsieur Alex Rafael Goncalves Mendes, né le 12 octobre 1983, demeurant 62, rue de Kayl, L-3514 DUDELANGE.

La société est valablement engagée par sa seule signature.

Dudelange, le 1 er octobre 2010.

Référence de publication: 2010148472/18.

(100171009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

# Drag Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 4, rue Jean-Baptiste Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 145.940.

Cession de parts sociales sous seing privé

En vertu de l'acte de cession de parts du 22 Aout 2010,

Monsieur Mickael LE GOFF, gérant administratif ,né le 27 septembre 1971 à Cherbourg, demeurant à L-4735 Petange, 4 rue Gillardin a transféré 24 parts détenues dans la société à Monsieur Ludovic PIETRETTI, gérant technique, né le 20 juillet 1969 à Villerupt, demeurant à 30 rue de la carrière F-54720 LEXY.

Mademoiselle Sophie BARTOLOTTI, née le 18 novembre 1985 à Mons en Belgique, demeurant à 11 résidence la prairie, B-7011 Ghlin a transféré 25 parts détenues dans la société à Monsieur Ludovic PIETRETTI, né le 20 juillet 1969 à Villerupt, demeurant à 30 rue de la carrière F-54720 LEXY.

Les associés de la société sont à présent:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Pétange, Le 22/08/2010.

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2010149368/21.

(100170501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

# Graner Peter @ Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6572 Osweiler, 6, rue Maien.

R.C.S. Luxembourg B 138.037.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Exch/Alzette, le 10 novembre 2010.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Référence de publication: 2010148473/13.

(100170858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

# Granulux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 47A, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 17.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010148474/10.

(100170949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.



# SID Events A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2431 Luxembourg, 4, rue de Rochefort.

R.C.S. Luxembourg F 8.528.

## **STATUTS**

- 1. SCHMIT Marc, Juriste, 124, route de Fischbach, L-7447 Lintgen, luxembourgoise
- 2. SCHMIT Steve, Etudiant, 10, rue G-D Charlotte, L-7209 Walferdange, luxembourgoise
- 3. ZENITI Malik, Ingénieur, Rosboesch 4, L-6870 Wecker, luxembourgoise

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

## I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

- Art. 1 er. L'association porte la dénomination de SID Events A.s.b.L
- Art. 2. L'association a pour objet: Organisation de manifestations culturelles pour la Grande-Région.
- **Art. 3.** L'association a son siège social à Luxembourg, 4, Rue de Rochefort, L-2431 Luxembourg. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.
  - Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

#### II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

#### III. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association:

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

- Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.
- Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 3 jours à partir de l'envoi de la mise en demeure.
  - Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration
  - en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration, un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible.

L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

# IV. Assemblée générale

**Art. 10.** L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour. L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association. Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite. Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 11.** Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

# V. Administration

**Art. 12.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis. La durée de leur mandat est de 3 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et



trésorier. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles. Sont élus administrateurs: M. Marc SCHMIT, M. Steve SCHMIT et M. Malik ZENITI.

- **Art. 13.** Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président. Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié. -
- Art. 14. L'association est engagée par la signature du président ou la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration.
- **Art. 15.** Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

#### IV. Contributions et Cotisations

- **Art. 16.** Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution, appelée cotisation, dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Cette cotisation ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.
- Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

# VII. Mode d'établissement des comptes

**Art. 18.** Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble.

## VIII. Modification des statuts

- Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si cellesci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.
- **Art. 20.** Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

# IX. Dissolution et Liquidation

- **Art. 21.** La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.
- Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

# X. Dispositions finales

**Art. 23.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

 $Marc\ SCHMIT\ /\ Steve\ SCHMIT\ /\ Malik\ ZENITI.$ 

Référence de publication: 2010151308/85.

(100172390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

# Gunnerston Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 44.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010148475/13.

(100170533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.



# Gymika S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8354 Garnich, 55, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 59.326.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010148477/11.

(100170675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

# H.I.G. Luxembourg Holdings Eleven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.476.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and ten, on the twentieth of October.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

#### Appears:

"H.I.G. Europe Capital Partners, L.P.", a Cayman Islands Limited Partnership having its registered office at P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

The founder is here represented by Annick Braquet, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

## Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10 <sup>th</sup> , 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18 <sup>th</sup> , 1933 and of December 28 <sup>th</sup> , 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

- Art. 2. The Company's name is "H.I.G Luxembourg Holdings Eleven S.à r.I.".
- **Art. 3.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures. In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.



In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

- Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.
- **Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.
- **Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

# Capital - Shares

- **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty five euro) each.
  - Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.
  - Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

# **Management**

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In this case, the managers will be appointed as class A manager or class B manager. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified,



except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extend the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

#### **Shareholders decisions**

**Art. 14.** Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10  $^{\rm th}$ , 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

# Financial year - Balance sheet

- Art. 16. The Company's financial year begins on January 1 st and closes on December 31 st.
- **Art. 17.** Each year, as of the 31 st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

- Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.
- **Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

## Interim dividend

**Art. 20.** Notwithstanding the provisions of the article nineteen, the general meeting of partners of the Company, by the majority vote determined by the Law for payment of dividend, upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a recent interim statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager itself (as the case may be), and showing that sufficient reserves are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts



have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

# Winding-up - Liquidation

**Art. 21.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

# Applicable law

**Art. 22.** The laws here above mentioned in article 1 <sup>st</sup> shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2010.

#### Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by H.I.G. Europe Capital Partners, L.P., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of Euros 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,000.-.

## General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Is appointed as A manager for an undetermined duration:
- Mr Russell Faulkner, born on November 12, 1977 in Dubai, with professional address at 25, St George Street, London, W1S 1FS, United Kingdom.
  - 2) Is appointed as B manager for an undetermined duration:
- Mr Philippe Leclercq, born on May 18, 1968, in Liège, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
  - 3) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

## Comparaît:

«H.I.G. Europe Capital Partners, L.P.», une société de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social au P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

Le Fondateur est ici représenté par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:



# Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1 <sup>er</sup>. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

- Art. 2. La dénomination de la société sera "H.I.G Luxembourg Holdings Eleven S.à r.I.".
- **Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société à des participations ou; qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement). Prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

- Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

# Capital - Parts sociales

- **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt cinq Euros) chacune.
  - Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.
  - Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### **G**érance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Dans ce cas, les gérants seront nommés gérants de classe A ou gérants de classe B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.



Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemnisera tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

# Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingtcing.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.



Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

# **Exercice social - Comptes annuels**

- Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.
- **Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

- **Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.
- Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

#### Dividendes intérimaires

Art. 20. Nonobstant les dispositions de l'article 19, l'assemblée générale des associés de la Société, par le vote majoritaire déterminé par la loi sur le paiement des dividendes, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant) peut décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, sur base d'un récent état intérimaire des comptes préparé par e conseil de gérance ou le gérant unique lui-même (le cas échéant), et laissant apparaître que les fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne saurait excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire".

#### **Dissolution - Liquidation**

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

# Loi applicable

**Art. 22.** Les lois mentionnées à l'article 1 <sup>er</sup> , ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

# Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

# Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par H.I.G. Europe Capital Partners, L.P. prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

# Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.000,-.



# Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant A pour une durée indéterminée:

Monsieur Russell Faulkner, né le 12 novembre 1977 à Dubai, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, London, W1S1FS, Royaume-Uni.

2) Est nommé gérant B pour une durée indéterminée:

Monsieur Philippe Leclercq, né le 18 mai 1968 à Liège, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

3) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47340. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148478/381.

(100170671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

# Haxo S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.932.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148480/11.

(100170872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

# H.I.G Luxembourg Holdings Twelve S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.479.

# **STATUTES**

In the year two thousand and ten, on the twentieth of October.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

# Appears:

"H.I.G. Europe Capital Partners, L.P.", a Cayman Islands Limited Partnership having its registered office at P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

The founder is here represented by Annick Braquet, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

# Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10 <sup>th</sup>, 1915 on commercial



companies, including its article 209, of September 18 <sup>th</sup> , 1933 and of December 28 <sup>th</sup> , 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

- Art. 2. The Company's name is "H.I.G Luxembourg Holdings Twelve S.à r.I.".
- **Art. 3.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures. In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

- Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.
- **Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.
- **Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

# Capital - Shares

- **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five euro) each.
  - Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.
  - **Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

### **Management**

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In this case, the managers will be appointed as class A manager or class B manager. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.



All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extend the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

# **Shareholders decisions**

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10 <sup>th</sup> , 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

# Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1 st and closes on December 31 st.



**Art. 17.** Each year, as of the 31 <sup>st</sup> of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

- Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.
- **Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### Interim dividend

**Art. 20.** Notwithstanding the provisions of the article nineteen, the general meeting of partners of the Company, by the majority vote determined by the Law for payment of dividend, upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a recent interim statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager itself (as the case may be), and showing that sufficient reserves are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

#### Winding-up - Liquidation

**Art. 21.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

### Applicable law

**Art. 22.** The laws here above mentioned in article 1 st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

# Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2010.

# Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by H.I.G. Europe Capital Partners, L.P., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of Euros 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

# Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,000.-.

# General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as A manager for an undetermined duration:

Mr Russell Faulkner, born on November 12, 1977 in Dubai, with professional address at 25, St George Street, London, W1S 1FS, United Kingdom.

2) Is appointed as B manager for an undetermined duration:

Mr Philippe Leclercq, born on May 18, 1968, in Liège, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.



3) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

#### Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

#### Comparaît

«H.I.G. Europe Capital Partners, L.P.», une société de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social au P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

Le Fondateur est ici représenté par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### Dénomination - Siège - Objet - Durée

**Art. 1** er. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

- Art. 2. La dénomination de la société sera "H.I.G Luxembourg Holdings Twelve S.à r.I.".
- **Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société à des participations ou; qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement). Prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.



- Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- **Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

#### Capital - Parts sociales

- **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune.
  - Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.
  - Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

#### **G**érance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Dans ce cas, les gérants seront nommés gérants de classe A ou gérants de classe B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemnisera tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.



Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

#### Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingtcing.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

# **Exercice social - Comptes annuels**

- Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.
- **Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la Société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan

- **Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.
- **Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

#### Dividendes intérimaires

Art. 20. Nonobstant les dispositions de l'article 19, l'assemblée générale des associés de la Société, par le vote majoritaire déterminé par la loi sur le paiement des dividendes, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant) peut décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, sur base d'un récent état intérimaire des comptes préparé par e conseil de gérance ou le gérant unique lui-même (le cas échéant), et laissant apparaître que les fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne saurait excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire".

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.



La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

#### Loi applicable

**Art. 22.** Les lois mentionnées à l'article 1 <sup>er</sup> , ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

### Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

#### Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par H.I.G. Europe Capital Partners, L.P. prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.000,-.

# Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant A pour une durée indéterminée:

Monsieur Russell Faulkner, né le 12 novembre 1977 à Dubai, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, London, W1S1FS, Royaume-Uni.

2) Est nommé gérant B pour une durée indéterminée:

Monsieur Philippe Leclercq, né le 18 mai 1968 à Liège, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

3) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47341. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148479/381.

(100170801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

# Henley Investissments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 34.132.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 août 2010

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.



Luxembourg, le 27 août 2010. Pour extrait conforme Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2010148482/18.

(100170630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

# Z Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 14.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.044.

Extrait rectificatif du dépôt du 4 novembre 2010 - référence L100167605.05

Le mandat de gérant de M. Eliaz Poleg a pris fin avec effet au 31 octobre 2010.

M. Roberto Schianchi, ingénieur, né le 31 décembre 1962 à Parme (Italie), demeurant au 3 Via Lidice, 43123 Parme (Italie), a été nommé en son remplacement pour une durée indéterminée à partir du 2 novembre 2010.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Cédric Stebel, gérant de classe I
- Enrico Zobele, gérant
- Roberto Schianchi, gérant
- Julian Huxtable, gérant de classe I
- Claus Felder, gérant de classe I

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010149955/22.

(100171150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

# Hersteller-Vertretungen-Betriebs GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6492 Echternach, 2, rue Thoull.

R.C.S. Luxembourg B 32.358.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/11/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010148483/12.

(100170937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

# Hersteller-Vertretungen-Betriebs GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6492 Echternach, 2, rue Thoull.

R.C.S. Luxembourg B 32.358.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/11/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010148484/12.

(100170938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.



# HIMATOMI Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 36.880.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148485/9.

(100170991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

# MX Only One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8410 Steinfort, 39, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.823.

L'an deux mille dix, le vingt-six octobre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

Madame Ségolène BENTZ, agent commercial immobilier, née à Laxou (France), le 9 avril 1971, demeurant à B-6860 Nivelet, 11c, route de Rindchay (Belgique),

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter:

- que la société à responsabilité limitée "MX ONLY ONE S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8410 Steinfort, 39, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 112823, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 536 du 14 mars 2006,

et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 30 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 4 du 2 janvier 2009;

- que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la Société (l'"Associée Unique") et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associée Unique décide de dissoudre anticipativement la Société et de la mettre en liquidation.

# Deuxième résolution

L'Associée Unique accorde décharge pleine et entière à Monsieur Michel COSTITCH et à Madame Ségolène BENTZ pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date de ce jour, savoir la mise en liquidation de la Société.

# Troisième résolution

L'Associée Unique désigne Monsieur Michel COSTITCH, gérant de sociétés, né à Pompey (France), le 13 novembre 1964, demeurant à F-54700 Blénod-lès-Pont-à-Mousson, RN 57, comme liquidateur de la Société (le "Liquidateur").

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au Liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs parts sociales, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cents euros.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2010. LAC/2010/47479. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148590/58.

(100170833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

# Drag Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 23, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 145.940.

Deuxième résolution

Révocation de Mr Mickaël LE GOFF né le 27 septembre 1971 à Cherbourg demeurant à 4 rue Gillardin L-4735 Petange de son poste de gérant administratif, et révocation de Mr Ludovic PIETRETTI né le 20 juillet 1969 à Villerupt demeurant 30 rue de la Carrière F-54720 Lexy de son poste de gérant technique.

Troisième résolution

Nomination de Mr Ludovic PIETRETTI né le 20 juillet 1969 à Villerupt demeurant 30 rue de la Carrière F-54720 Lexy en tant que gérant unique de la société. Son mandat prendra fin en 2015.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social du 4 rue Jean-Baptiste Gillardin L-4735 Pétange au 23 rue Robert Krieps L-4702 Pétange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Pétange, le 22/08/2010.

Signature Le gérant

Référence de publication: 2010149369/21.

(100170501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

# Holdimmo S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 13.224.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148486/10.

(100170308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck